

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - 42132 - 2023 B 08452 - 843 936 386 - A.J ASCENSEUR

62132

27 NOV. 2024

Certifié conforme à l'original



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL A.J. ASCENSEUR

24 rue de la Mairie
95330 DOMONT

Siret : 84393638600013

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL A.J. ASCENSEUR**

Néant ☐

Adresse de l'entreprise **24 rue de la Mairie 95330 DOMONT**

Numéro SIRET* **8 4 3 9 3 6 3 8 6 0 0 0 1 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**

Durée de l'exercice précédent* **12**

		Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
			Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
		2 000	2 000	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	110 320	65 928	44 391	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
		900	900	
	Total I (5)	044	048	
		113 220	65 928	47 291
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			
	Marchandises *	060	062	
		30 000	30 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*			
	Autres* (3)	072	074	
		3 300	3 300	
		8 602	8 602	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
		5 920	5 920	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
		47 823	47 823	
	Total général (I + II)	110	112	
		161 043	65 928	95 114
PASSIF		Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		
	Report à nouveau	132	116 493	
	Résultat de l'exercice	134		
	Subventions d'investissement	136	(51 016)	
	Provisions réglementées	137		
		140		
	Total I	142	66 576	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 555	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		
		172	25 981	
	Produits constatés d'avance	174		
		176	28 537	
	Total III	180	95 114	
	Total général (I + II + III)	180	95 114	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A. J. ASCENSEURNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210				
				215		214				
				217		218	184 555			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	12			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	184 567	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises)*						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	1 330		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : immobilier :)						242	29 332		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 197			244	1 197		
	Rémunérations du personnel*						250	137 920		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	47 823		
	Dotations aux amortissements*						254	16 307		
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259				262	48		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	233 959	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(49 391)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280			
	Produits exceptionnels (III)						290			
	Charges financières (IV)						294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				(VI)	300	1 625	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
		Impôts sur les bénéfices*								
	(VII)								306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	(51 016)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	51 016			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles*						322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-clés d'associés	247					330	400		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies B)	249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU (44. octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodecies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sextdecies)	992								
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								352	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						354	50 616	
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2								370	50 616	

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.J. ASCENSEUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 95 115 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 51 017 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				2 000
Immobilisations corporelles	98 885	13 525	2 090	110 320
Immobilisations financières	900			900
Total		13 525	2 090	113 220
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	50 486	17 533	2 090	65 929
Immobilisations financières				
Total	50 486	17 533	2 090	65 929
ACTIF NET				47 292

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 525		13 525
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 525		13 525
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 090		2 090
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 090		2 090

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 12 803 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	900		900
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 300	3 300	
Autres	8 603	8 603	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	12 803	11 903	900

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 28 538 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 556	2 556		
Dettes fiscales et sociales	25 982	25 982		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	28 538	28 538		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 176
Dettes provis. pr congés à payer	15 134
Charges sociales s/congés à payer	5 567
Total	21 876

AJ ASCENSEUR
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 113 Cité Montillet (93150) LE BLANC MESNIL
RCS BOBIGNY B 843 936 386

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Associés qui s'est tenue le 30 Juin 2023, au siège social, a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice proposé par le Gérant et a voté la résolution suivante

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 51.016 euros au compte « Autres Réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Certifié conforme à l'original

